



PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

La présidente dépose le document qui suit sur le bureau de l'Assemblée :

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

Destinataire : présidente de l'Assemblée législative :

Je soussigné, Kevin CHIEF, *député de la circonscription électorale de Point Douglas* à l'Assemblée législative du Manitoba, déclare par les présentes que j'ai l'intention de démissionner de mon poste de député à l'Assemblée législative.

Donné sous mes seings et sceaux au palais législatif le 9 janvier 2017.

(signé) Kevin CHIEF

Témoin : Robert Cueto (contresigné)

Témoin : Melanie Chief (contresigné)

À l'intention de la lieutenant-gouverneure en conseil :

Permettez-moi de vous informer que j'ai reçu la démission écrite de Kevin CHIEF, *député de la circonscription électorale de Point Douglas* à l'Assemblée législative du Manitoba, datée du 9 janvier 2017.

Conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Assemblée législative*, je prie maintenant Votre Honneur en conseil de bien vouloir prendre un décret visant à pourvoir le poste de député de la circonscription électorale de Point Douglas.

Fait à Winnipeg le 9 janvier 2017.

La présidente de l'Assemblée
législative du Manitoba,

(signé) Myrna Driedger

(Document parlementaire n° 15)

M^{me} GUILLEMARD, *présidente du Comité permanent des affaires législatives*, présente le deuxième rapport du Comité :

Réunions :

Le Comité s'est réuni au palais législatif :

- le 14 décembre 2015 (cinquième session de la quarantième législature);
- le 23 janvier 2017 (deuxième session de la quarante et unième législature).

Questions à l'étude :

- Le rapport annuel du protecteur des enfants pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015;
- le rapport annuel du protecteur des enfants pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016.

Composition du Comité :

Réunion du 14 décembre 2015 :

- M^{me} DRIEDGER;
- M^{me} la *ministre* IRVIN-ROSS;
- M. JHA (vice-président);
- M. le *ministre* KOSTYSHYN;
- M^{me} la *ministre* MARCELINO (Logan);
- M. MARTIN;
- M^{me} MITCHELSON;
- M. le *ministre* SARAN;
- M. SWAN;
- M. WIEBE (président);
- M. WISHART.

Réunion du 23 janvier 2017 :

- M. le *ministre* FIELDING;
- M^{me} FONTAINE;
- M^{me} GUILLEMARD (présidente);
- M. KINEW;
- M. LAGASSÉ;
- M^{me} LAMOUREUX;
- M. MARTIN;
- M^{me} MORLEY-LECOMTE;
- M. SMITH;
- M. WIEBE;
- M. YAKIMOSKI.

Le Comité a élu M. LAGASSÉ à la vice-présidence.

Personne étant intervenue pendant la réunion du 14 décembre 2015 :

M^{me} Darlene MacDonald, *protectrice des enfants*

Personne étant intervenue pendant la réunion du 23 janvier 2017 :

M^{me} Darlene MacDonald, *protectrice des enfants*

Rapport étudié et adopté :

Le Comité a examiné le rapport annuel du protecteur des enfants pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015 et l'a adopté sans modifications.

Rapport étudié, mais non adopté :

Le Comité a examiné le rapport annuel du protecteur des enfants pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016, mais ne l'a pas adopté.

Sur la motion de M^{me} GUILLEMARD, le rapport du Comité est déposé.

M. WIEBE, *président du Comité permanent des comptes publics*, présente le deuxième rapport du Comité :

Réunion :

Le Comité s'est réuni au palais législatif le 7 décembre 2016 (deuxième session de la quarante et unième législature).

Questions à l'étude :

- Le rapport du vérificateur général intitulé « Operations of the Office » pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015;
- le rapport du vérificateur général intitulé « Operations of the Office » pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016;
- le rapport du vérificateur général intitulé « Follow-Up of Previously Issued Recommendations » et daté de mai 2014 :
 - Partie 2 : « Mandatory Legislative Reviews »;
 - Partie 5 : « Compliance with Oil and Gas Legislation »;
 - Partie 9 : « Public Sector Compensation Disclosure Reporting »;
 - Partie 11 : « Winnipeg Regional Health Authority – Administration of the Value-Added Policy »;
 - Partie 13 : « Appointment Process to Agencies, Boards and Commissions »;
 - Partie 22 : « Taxation Division, Audit Branch ».

Composition du Comité :

- M. ALLUM;
- M. BINDLE;
- M. HELWER (vice-président);
- M. JOHNSTON;
- M^{me} LAMOUREUX;
- M. MALOWAY;

- M^{me} MAYER;
- M. MICHALESKI;
- M^{me} MORLEY-LECOMPTE;
- M. WIEBE (président);
- M. YAKIMOSKI.

Substitutions effectuées avant la réunion :

- M. ALLUM remplace M. MARCELINO;
- M^{me} LAMOUREUX remplace M^{me} KLASSEN.

Personne étant intervenue :

M. Norm Ricard, *vérificateur général*

Entente :

Le Comité s'est entendu pour terminer l'examen des parties qui suivent tirées du rapport du vérificateur général intitulé « Follow-Up of Previously Issued Recommendations » et daté de mai 2014 :

- Partie 2 : « Mandatory Legislative Reviews »;
- Partie 5 : « Compliance with Oil and Gas Legislation »;
- Partie 9 : « Public Sector Compensation Disclosure Reporting »;
- Partie 11 : « Winnipeg Regional Health Authority – Administration of the Value-Added Policy »;
- Partie 13 : « Appointment Process to Agencies, Boards and Commissions »;
- Partie 22 : « Taxation Division, Audit Branch ».

Rapports étudiés et adoptés :

Le Comité a examiné les rapports indiqués ci-après et les a adoptés sans modifications :

- Le rapport du vérificateur général intitulé « Operations of the Office » pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015;
- le rapport du vérificateur général intitulé « Operations of the Office » pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016.

Rapport étudié, mais non adopté :

Le Comité a examiné le rapport du vérificateur général intitulé « Follow-Up of Previously Issued Recommendations » et daté de mai 2014 (Partie 2 : « Mandatory Legislative Reviews », Partie 5 : « Compliance with Oil and Gas Legislation », Partie 9 : « Public Sector Compensation Disclosure Reporting », Partie 11 : « Winnipeg Regional Health Authority – Administration of the Value-Added Policy », Partie 13 : « Appointment Process to Agencies, Boards and Commissions », Partie 22 : « Taxation Division, Audit Branch » — examen complété), mais ne l'a pas adopté.

Sur la motion de M. WIEBE, le rapport du Comité est déposé.

M. SMOOK, *président du Comité permanent du développement social et économique*, présente le premier rapport du Comité :

Réunions :

Le Comité s'est réuni :

- le 14 décembre 2015 (cinquième session de la quarantième législature);
- le 2 décembre 2016 (deuxième session de la quarante et unième législature).

Questions à l'étude :

- Le rapport annuel de la Stratégie manitobaine de réduction de la pauvreté et d'inclusion sociale (Tout le monde à bord) pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2015;
- le rapport annuel de la Stratégie manitobaine de réduction de la pauvreté et d'inclusion sociale (Tout le monde à bord) pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2016.

Composition du Comité :

Réunion du 14 décembre 2015 :

- M^{me} DRIEDGER;
- M^{me} la *ministre* IRVIN-ROSS;
- M. JHA (président);
- M. le *ministre* KOSTYSHYN;
- M^{me} la *ministre* MARCELINO (Logan);
- M. MARTIN;
- M^{me} MITCHELSON;
- M. le *ministre* SARAN;
- M. SWAN;
- M. WIEBE (vice-président);
- M. WISHART.

Substitution effectuée pendant la réunion :

M. PEDERSEN remplace M^{me} DRIEDGER.

Réunion du 2 décembre 2016 :

- M. ALLUM;
- M. CURRY;
- M. le *ministre* FIELDING;
- M^{me} FONTAINE;
- M^{me} LAMOUREUX;
- M. LINDSEY;
- M^{me} MAYER;
- M. le *ministre* MICKLEFIELD;
- M. SMOOK (président);
- M^{me} la *ministre* SQUIRES;
- M. le *ministre* WISHART.

Le Comité a élu M^{me} MAYER à la vice-présidence.

Rapports étudiés et adoptés :

Le Comité a examiné les rapports indiqués ci-après et les a adoptés sans modifications :

- le rapport annuel de la Stratégie manitobaine de réduction de la pauvreté et d'inclusion sociale (Tout le monde à bord) pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2015;
- le rapport annuel de la Stratégie manitobaine de réduction de la pauvreté et d'inclusion sociale (Tout le monde à bord) pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2016.

Sur la motion de M. SMOOK, le rapport du Comité est déposé.

Conformément au paragraphe 27(1) du *Règlement*, MM. WHARTON et SELINGER, M^{me} la ministre SQUIRES ainsi que M. HELWER font des déclarations de député.

Présentation et lecture d'une pétition :

M. MALOWAY — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à déployer tous les efforts possibles afin d'éviter l'acquisition de MTS par Bell et de préserver un marché de téléphonie cellulaire plus concurrentiel de sorte que le montant des factures de téléphone cellulaire des Manitobains n'augmente pas inutilement.

Avant la période réservée aux griefs, M. GERRARD soulève une question urgente d'intérêt public et propose que, conformément au paragraphe 38(1) du *Règlement*, les affaires ordinaires de l'Assemblée soient mises de côté dans le but de permettre la discussion d'une question urgente d'intérêt public au sujet du peu d'intérêt que le gouvernement manitobain porte à la santé mentale et du cerveau et aux soins à domicile ainsi qu'au besoin urgent pour la province d'agir afin d'éviter de perdre, en raison de son inaction, le financement fédéral de 40 millions de dollars destiné à ces enjeux.

M. GERRARD, M. le ministre MICKLEFIELD et M. MALOWAY interviennent sur l'urgence de la motion. La présidente rend la décision suivante :

Deux conditions doivent être réunies pour que la question soit recevable. La première condition est remplie puisque j'ai effectivement reçu l'avis du député concernant la motion. La deuxième condition porte sur l'urgence de tenir un débat et le fait que la question ne peut être soulevée à un autre moment convenable.

Je tiens à remercier les députés pour les conseils qu'ils ont bien voulu me donner sur la question de savoir si la motion proposée par le député de River Heights devrait faire l'objet d'un débat aujourd'hui.

L'avis prévu au paragraphe 38(1) du *Règlement* a été donné.

Selon le *Règlement* et les usages de l'Assemblée, la question doit, d'une part, être urgente à un point tel que l'intérêt public exige un débat immédiat et elle ne doit, d'autre part, pouvoir être soulevée à aucun autre moment convenable.

Je n'ai aucun doute que cette question soulève de sérieuses inquiétudes pour les députés à l'Assemblée puisque les soins de santé dans leur ensemble préoccupent les Manitobains et l'Assemblée législative.

J'ai écouté attentivement les arguments proposés et je ne suis pas convaincue que les affaires courantes de l'Assemblée doivent être mises de côté pour que cette dernière traite cette question aujourd'hui.

Je voudrais préciser qu'il existe d'autres occasions permettant aux députés de soulever cette question, notamment pendant la période des questions orales ou celle réservée aux déclarations de député ou encore au moyen d'un grief.

C'est donc très respectueusement que je déclare la motion irrecevable à titre de motion urgente d'intérêt public.

M. le *ministre* CULLEN propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 7 — *Loi sur la mise en œuvre de l'Accord commercial du nouveau partenariat de l'Ouest (modification de diverses dispositions législatives)/The New West Partnership Trade Agreement Implementation Act (Various Acts Amended)*.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* CULLEN intervient.

M. ALLUM et M^{me} KLASSEN posent des questions au ministre.

Le débat se poursuit.

MM. ALLUM, HELWER, LINDSEY et WHARTON ainsi que M^{me} LAMOUREUX interviennent. M. SWAN exerce son droit de parole jusqu'à 17 heures et le conserve pour la reprise du débat.

La séance est levée à 17 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.

La présidente,

Myrna Driedger